

Le Dix-Neuf Février Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 février 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIE  
COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAIZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
DALIFARD Alexia, titulaire  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, titulaires  
/  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, titulaire  
BRÉHIN Colette, titulaire  
MÉZIERES Hervé, suppléant  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
/  
RESTIF Vincent, titulaire  
DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, titulaire  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
/  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
/  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
/

**Étaient excusés :** CHAUVIN Maxime (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), DE GUEBRIANT Bertrand (Craon), RAGARU Edit (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaffes), LEFEVRE Laurent (Quelaines-st-Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), BEUCHER Clément (St Poix), BEDOUET Gérard (St Saturnin-du-Limet)

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), CLAVREUL Yannick (Simplé)

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER

Bertrand DE GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Joseph JUGÉ

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ

Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Thierry JULIOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-02/06 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Séance du : 19 février 2024**

**OBJET 2024-02/06 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DISPOSITIF HABITAT**

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles, rappelle au Conseil communautaire les 2 sous-axes du projet de territoire relatifs à l'Habitat :

- Développer une offre de logements diversifiée répondant à l'attente des ménages et permettant un parcours résidentiel complet ;
- Accélérer la rénovation thermique du bâti.

Aussi, est-il proposé la mise en œuvre d'un dispositif permettant à la Communauté de communes du Pays de Craon de financer des projets communaux de rénovation du bâti.

Afin de déployer ce dispositif, une enquête a été menée entre le 7 juillet et le 8 septembre 2023 auprès des communes pour identifier les projets de rénovation de bâti pour du logement ou des services à la population.

Ce dispositif pourrait être abondé par une enveloppe de 750 000 euros, soit 26 euros/habitant pour financer des projets dans les conditions suivantes :

- Projet de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- Création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public ;
- Rétroactivité au 01/01/23.

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 23 octobre 2023,

**Considérant** l'avis favorable du bureau du 23 octobre 2023,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité (49 votants dont 9 pouvoirs) :**

- ⇒ **VALIDE** la mise en œuvre de ce dispositif Habitat ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ce dispositif Habitat destiné aux communes du territoire ;
- ⇒ **VALIDE** les éléments de règlement sus-cités ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 21 février 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240219-DELIB20240206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



*Le secrétaire de séance,  
Thierry JULIOT*

